

Informations pratiques

Documents nécessaires pour l'inscription :

- Pour tous : une photo de l'enfant
- Pour les collégiens boursiers : une attestation de bourse

Accès aux services

- Pour les nouvelles inscriptions : dès renouvellement de l'inscription Pass+
- Pour les autres : dès revalidation de l'inscription 2019-2020

Un mail d'information est envoyé à chaque bénéficiaire

Pour vous aider

09 69 32 60 92 (n° non surtaxé) du lundi au vendredi de 9h à 19h

Inscriptions à compter du 15 juin 2020

www.passplus.fr

Nouveau! Pass+

Pass+ Hauts-de-Seine devient
Pass+ Hauts-de-Seine - Yvelines



- ✓ Aide financière activités sportives et culturelles
- ✓ Accès au soutien scolaire en ligne
- ✓ Restauration scolaire *
- ✓ Bons plans

**Jamais inscrit ?
Demandez votre carte
dès le 15 juin 2020 !**



**Information pour les collégiens
inscrits en 2019-2020 :**
en raison de la crise sanitaire, report exceptionnel de l'aide
financière non consommée en 2019-2020 sur l'année 2020-2021

*Pour la plupart des collèges publics



La carte PASS+ dans les Hauts-de-Seine, c'est quoi ?

- ✓ 1. Une carte gratuite, valable pendant toute la durée de la scolarité au collège.
- ✓ 2. Une aide financière pour les activités extrascolaires de 80 € ou de 100 € pour les élèves boursiers.
- ✓ 3. Un service gratuit de soutien scolaire en ligne.
- ✓ 4. Des bons plans (invitations à des rencontres sportives, réductions pour des concerts...).
- ✓ 5. L'inscription à la restauration scolaire pour la plupart des collèges publics.



Pour qui ?

- Tous les collégiens domiciliés et/ou scolarisés dans les Hauts-de-Seine ou les Yvelines
- Les jeunes de 12-16 ans domiciliés dans les Hauts-de-Seine ou les Yvelines accueillis dans des établissements spécialisés (IME, IMPRO...)

Comment l'obtenir ?

Première inscription

- Créez votre compte sur passplus.fr ;
- Activez votre compte à partir du courriel reçu ;

Ajoutez-le ou les enfant(s) bénéficiaire(s) ;

- Document obligatoire : photo de l'enfant ;
- Documents facultatifs : notification de bourse 2019-2020 et avis d'imposition ;

Les avantages du Pass+ vous seront accordés dès validation de la demande.

Déjà inscrit l'année dernière : renouvellement des droits

- Votre compte est conservé, pas besoin de se réinscrire ;
- Utilisez vos identifiant et mot de passe de l'année dernière pour vous connecter ;
- **Cet identifiant vous sera renvoyé par courriel à l'ouverture de la campagne.**
- Vos porte-monnaie électroniques seront crédités automatiquement en juin, vous recevrez un courriel de confirmation.
- **IMPORTANT** : votre enfant recevra une nouvelle carte à la rentrée de septembre qui remplacera l'ancienne.

Aide financière sport-culture

Une aide financière sport-culture de 80 € ou de 100 € pour les élèves boursiers

- Report exceptionnel de l'aide financière non consommée en 2019-2020 sur l'année 2020-2021 en raison de la crise sanitaire : les montants des deux années seront cumulés.
- Utilisation de l'aide financière jusqu'au 30 juin 2021
- Un réseau d'organismes affiliés élargi et commun aux deux départements : votre enfant pourra utiliser l'aide financière sport-culture dans le département des Yvelines

Accès au soutien scolaire en ligne

- Un service de soutien scolaire en ligne totalement gratuit : 4 000 cours vidéo, 20 000 fiches de cours, 100 000 exercices interactifs, 700 illustrations animées et 2 500 sujets corrigés.
- Pour les collégiens disposant d'un Environnement numérique de travail (ENT) : accédez au soutien scolaire via l'ENT Oze
- Pour tous les autres : accédez au soutien scolaire via le compte Pass+

Bons plans

- Une offre de **bons plans pour des événements sportifs et culturels** élargie aux deux départements : Yvelines et Hauts-de-Seine

Inscription à la restauration scolaire

Vous avez déjà un compte Pass+

- Connectez-vous à votre compte Pass+ avec vos identifiant et mot de passe de l'année dernière, votre identifiant vous sera renvoyé par courriel à l'ouverture de la campagne,
- Si vous pouvez bénéficier d'un tarif réduit, insérez votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition,
- Vous recevrez un courriel de confirmation de votre inscription.

Vous n'avez pas encore de compte Pass+

- Inscrivez-vous au dispositif Pass+ qui vous permettra aussi d'inscrire votre enfant à la restauration scolaire (cf « première inscription »),
- Si vous pouvez bénéficier d'un tarif réduit, insérez votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition,
- Vous recevrez un courriel de confirmation de votre inscription.